

PROJET DE DELIBERATION

OBJET :

REGLEMENTS ET APPROBATIONS DIVERS

Motion proposée par les enseignants et les 3 associations de parents d'élèves du collège Jules Ferry pour une affectation juste des moyens pour garantir le bon fonctionnement de l'établissement

Sur la proposition du Maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le collectif créé à l'initiative de l'ensemble des enseignants et des trois associations de Parents d'Elèves du Collège Jules Ferry,

Considérant l'inquiétude des parents et des enseignants du collège Jules Ferry d'Ermont,

Considérant que dans le collège Jules Ferry d'Ermont, il est constaté une diminution de la dotation horaire proposée par l'Inspection Académique pour l'année 2012-2013 : déjà en baisse les années précédentes, sa réduction particulièrement importante cette année met gravement en péril les conditions d'enseignement,

Considérant que les élèves seront les premières victimes de ces restrictions,

Considérant que 47 heures seront supprimées, sur lesquelles 28 correspondent à une fermeture de classe pour une perte estimée à 20 élèves seulement. De plus, cette prévision ne prend pas en compte la livraison imminente de 800 nouveaux logements dans le secteur,

Considérant qu'en plus d'une nouvelle hausse du nombre d'élèves par classe, cela entraînera :

- la suppression totale des dispositifs d'aide en français et en mathématiques,
- la remise en cause du dédoublement des classes de sciences (suppression prévue pour un niveau),
- la fragilisation des postes en anglais et en sciences de la vie et de la terre, et la remise en cause des projets menés dans ces disciplines,
- la multiplication des services partagés entre deux ou plusieurs établissements.

Considérant qu'à l'heure où l'on demande au service public d'Éducation Nationale un accompagnement individualisé des élèves en difficulté et la mise en place de projets innovants, il est pour le moins paradoxal de voir les dispositifs déjà mis en place dans ce sens purement et simplement supprimés,

Considérant que jusqu'à présent le collège Jules Ferry d'Ermont a pu être présenté comme "protégé", il est évident qu'au vu de ces restrictions, il ne le sera plus dès la rentrée 2012,

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL

- Soutient le mouvement entamé par les professeurs et parents d'élèves du collège Jules Ferry,
- Demande que les moyens pédagogiques et humains des établissements d'Ermont soient préservés et que ces derniers puissent continuer à s'inscrire dans la mission de l'école républicaine en assurant la réussite de tous les élèves.